



Bureau Veritas Exploitation SAS

LIEVIN
11 rue Léon Blum
62800 LIEVIN France
Téléphone : 03 21 44 99 00
Mail : cedric.dufour@bureauveritas.com

A l'attention de SAADAOUI SOFIAN

MERCIER AUTO
100B RUE DU PLAVITOUT
7700 MOUSCRON

Copie à M. DELOBEL

Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

CHARGEUR VOLVO L30B-Z/X N° VCE0L30BV01857722 N°
58052998



Intervention du 05/11/2025

Coordonnées du site :
Nom du site : MERCIER AUTO

Lieu d'intervention :
100B RUE DU PLAVITOUT
7700 MOUSCRON

Numéro d'affaire : 20481430
Référence du rapport : 20481430/2.100.5.R
Rédigé le : 05/11/2025
Par : Cédric DUFOUR
Ce document a été validé par son auteur

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque () ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.*

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, l'**employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défauts constatées lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Critères	Pictogrammes		
	SANS EGANT	AVEC EGANT	AVEC EGANT
✓ Sans observation ✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés ✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Synthèse

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. DELOBEL Frédéric.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

CHARGEUR : 1

- × Fiche n° 1 : Localisation : MERCIER MOUSCRON
Marque: VOLVO Type: L30B-Z/X n°série: VCE0L30BV01857722 n°interne: 58052998

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défectuosités ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | MERCIER AUTO

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1 : CHARGEUR

N° interne : 58052998
Localisation : MERCIER MOUSCRON

Marque : VOLVO
Type : L30B-Z/X
N° de série : VCE0L30BV01857722
Année de mise en service : 2011
Année de fabrication : 2011

Point vérifié	Actions à entreprendre	
4.4- Organes de roulement (chenilles, pneumatiques, ...)	Remplacer les pneumatiques arrière.	<small>Vous pouvez souscrire à l'option Data View</small>
<small>Code Obs. : FB/081025/093659/0</small>	<small>Date de 1^{er} signalement : 08/10/2025</small>	 <small>Aucune image disponible</small>
6.2b- Eclairage de signalisation (code de la route)	Assurer le bon fonctionnement des feux stop et du feu de recul.	
<small>Code Obs. : FB/081025/093638/0</small>	<small>Date de 1^{er} signalement : 08/10/2025</small>	
6.2c- Phare(s) de travail	Remettre en état le feu de travail arrière.	
<small>Code Obs. : CD/051125/114823/0</small>	<small>Date de 1^{er} signalement : 05/11/2025</small> NOUVEAU	
7.2- Constitution, fixations, plancher	Remettre en état la poignée de portière intérieur gauche.	
<small>Code Obs. : CD/051125/121130/0</small>	<small>Date de 1^{er} signalement : 05/11/2025</small> NOUVEAU	
8.5- Identification des organes de service	Identifier les organes de service.	
<small>Code Obs. : CD/051125/114747/0</small>	<small>Date de 1^{er} signalement : 05/11/2025</small> NOUVEAU	
9.2- Dispositifs de préhension	Remettre en état le verrouillage des fourches.	
<small>Code Obs. : FB/081025/093527/0</small>	<small>Date de 1^{er} signalement : 08/10/2025</small>	
10.8- Organes de transmission, accouplements, articulations	Vous assurer auprès du constructeur du caractère admissible des jeux constatés sur l'appareil (Jeu pivot, vérin de direction, jeu biellette d'inclinaison des fourches).	
<small>Code Obs. : FB/081025/093547/0</small>	<small>Date de 1^{er} signalement : 08/10/2025</small>	

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié	Actions à entreprendre
10.9- Protection des organes mobiles de transmission	Replacer une fermeture de capot moteur.

Code Obs. : CD/051125/114853/0

Date de 1^{er} signalement : 05/11/2025 **NOUVEAU**

Fiche N°1	CHARGEUR	N° série : VCE0L30BV01857722
	Marque : VOLVO	N° interne : 58052998

	Type : L30B-Z/X	
	Année de mise en service : 2011	Texte de référence : Arrêté du 5 mars 1993
	Année de fabrication : 2011	modifié et arrêté du 1er mars 2004
	Localisation : MERCIER MOUSCRON	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. DELOBEL Frédéric

-  **Avis général :** **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

Caractéristiques

Energie(s) : Hydraulique, Thermique	Carburant : Gazole
C.M.U. (kg) : 2400	Compteur horaire : 6357
Marquage Constructeur : CE	

Avertisseur(s)

Sonore(s) : Recul

Équipements

(1)

Désignation : Bras de fourche	Vérifié : Oui
Marque : VOLVO/CASCADE	Capacité (kg) : 1500
Distance (mm) : 500	Nombre : 2

Données géométriques fourche

Longueur (mm) : 1000	Largeur (mm) : 100
Epaisseur (mm) : 45	

(2)

Désignation : Godet	Vérifié : Oui
Marque : VOLVO	Type : 1391340
N° de série : 0119	Autres données : Capacité: 1m³

Aspects documentaires

Carnet de maintenance

Modification importante : **Pas de modification significative mentionnée sur le carnet de maintenance**

Charges et essais

Essais : Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée indiquée le cas échéant)

Description et conditions d'exécution des essais

Description : Bras de fourche : Charge posée	Charge d'essai estimée (kg) : 2400
---	---

Fiche N°1	CHARGEUR	N° série : VCE0L30BV01857722
	Marque : VOLVO	N° interne : 58052998

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques	7 Cabine - poste de conduite
Équipements	7.1 Chauffage
Appareil de mesure utilisé	7.2 Constitution, fixations, plancher
Suspentes	7.5 Protection de l'opérateur
A Aspects documentaires	7.7a Ceinture de sécurité
A.1 Carnet de maintenance	7.7b Siège
A.2 Affichage capacité	7.8a Vitraux
A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)	7.8b Essuie-glace
A.6 Capacité des équipements interchangeables	7.8c Rétroviseur
A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation	7.9 Eclairage cabine
A.8 Déclaration de conformité / Marquage CE	8 Organes de service et de manœuvre
A.11 Identification de l'accessoire	8.1 Mise en marche / Arrêt normal
A.14 Notice d'instructions	8.2 Interdiction d'emploi (dispositifs de condamnation, ...)
A.17 Rapports de vérification	8.4 Indicateurs et dispositifs de signalisation
B Conduite et manœuvre de l'équipement	8.5 Identification des organes de service
1 Accès installés à demeure	8.6 Retour automatique au point neutre
1.1 Accès à la cabine, au poste de conduite	8.7a Avertisseur sonore
3 Charpente	8.7b Avertisseur lumineux
3.3 Lests et contrepoinds (constitution, fixation, arrimage)	9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension
3.9 Ossature, flèche, bras, balancier, tourelle	9.2 Dispositifs de préhension
4 Châssis	10 Mécanismes
4.4 Organes de roulement (chenilles, pneumatiques, ...)	10.1 Limiteur de vitesse (absence d'emballement)
4.8 traverses, longerons, châssis	10.5 Freins des mouvements concourant au levage
5 Source d'énergie	10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
5.1 Dispositif de séparation générale	10.8 Organes de transmission, accouplements, articulations
5.2 Equipements, canalisations, enrouleurs	10.9 Protection des organes mobiles de transmission
6 Eclairage incorporé à l'appareil	10.12 Frein de stationnement
6.2a Gyrophare	10.16 Freins de translation
6.2b Eclairage de signalisation (code de la route)	11 Dispositifs de sécurité
6.2c Phare(s) de travail	11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
	11.1b Limiteurs de course bas des mouvements de levage
	11.6 Dispositif de blocage des éléments mobiles en position route (hors extensions de stabilisateurs)
	11.39 Dispositifs d'immobilisation et d'arrimage (transport)
	12 Charges et essais
	Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» ENGINS DE TERRASSEMENT 11